

# Mesurer l'économie informelle dans le cadre de la comptabilité nationale

*Le point de vue du comptable national*

Michel Sérurier<sup>1</sup>

---

Le fait même de créer le concept d'économie informelle porte en lui l'intention de pouvoir le mesurer, c'est-à-dire d'en obtenir une représentation chiffrée, tant pour en différencier les caractéristiques que pour la situer au sein de l'économie nationale, dont elle peut constituer une partie non négligeable, et parfois même très importante. La mise en œuvre d'enquêtes statistiques sur l'économie informelle a d'abord répondu à la première de ces préoccupations ; mais la deuxième représente également une demande importante, que seul le comptable national est en mesure de satisfaire. C'est en effet grâce à une manière homogène de les mesurer qu'il est possible de comparer le tout et ses parties. Pour autant, le concept d'économie informelle est né dans un contexte intellectuel différent de celui qui a mis en place le SCN et son cadre central. De telle sorte que les deux univers ont eu du mal à gérer les ponts qui pouvaient les unir, à commencer par le terme même de « secteur » qui ne recouvre pas les mêmes réalités de part et d'autre. On trouvera dans ce document le point de vue d'un comptable national ayant contribué, dans plusieurs pays, à la mesure du secteur informel au sein même des comptes nationaux. En préalable à une telle mesure, il convient de « situer » le secteur informel au sein des nomenclatures proposées par le SCN, lesquelles sont autant de partitions de l'univers productif d'un pays. Certes, la définition de l'OIT est attentive à se positionner par rapport à la terminologie du SCN, mais sans se soucier des frontières que supposent de telles partitions. Or il s'avère que l'informalité ne s'intègre à aucune de ces partitions. Le comptable national doit également repérer la part de l'univers productif connu grâce aux diverses statistiques disponibles, éliminer les doubles comptes éventuels et déterminer les « trous » qui peuvent exister ; or, là encore, il n'est pas toujours possible de positionner les enquêtes sur l'économie informelle par rapport aux autres outils statistiques disponibles. Enfin, parmi les diverses méthodes utilisées pour élaborer les comptes nationaux toutes ne sont pas en mesure d'approcher l'univers de l'informalité. La mise en place d'une matrice des emplois, croisant les informations démographiques et les données provenant des enquêtes économiques, constitue un atout essentiel pour y parvenir. Pour être nécessaire, un tel outil n'est pas pour autant suffisant ; il faut également que l'information statistique disponible permette d'isoler l'informalité au sein de l'univers productif.

---

---

## Introduction

---

Le fait même de créer le concept d'économie informelle porte en lui l'intention de pouvoir le mesurer, c'est-à-dire d'en obtenir une

représentation chiffrée, tant pour en différencier les caractéristiques que pour la situer au sein de l'économie nationale, dont elle peut constituer une partie non négligeable, et parfois même très importante. La mise en œuvre d'enquêtes

---

<sup>1</sup> Consultant, Expert en comptabilité nationale [mserurier@laposte.net](mailto:mserurier@laposte.net)

statistiques sur l'économie informelle a d'abord répondu à la première de ces préoccupations ; mais la deuxième représente également une demande importante, que seul le comptable national est en mesure de satisfaire. C'est en effet grâce à une manière homogène de les mesurer qu'il est possible de comparer le tout et ses parties. Pour autant, parvenir à cette mesure intégrée se révèle difficile, et peu de pays se trouvent encore actuellement en condition d'y parvenir de manière satisfaisante.

Il existe pourtant un intérêt conjoint entre les comptables nationaux et les spécialistes de l'économie informelle pour parvenir à une telle mesure intégrée :

- pour les comptables nationaux : car l'économie informelle est caractérisée par une fonction de production spécifique dont la prise en compte est essentielle pour l'élaboration du cadre central ;
- pour les spécialistes de l'économie informelle : non seulement pour situer l'économie informelle par rapport à l'ensemble de l'économie nationale, mais aussi, s'agissant d'une grandeur indirectement mesurée, pour apporter une certaine exhaustivité à son évaluation.

Étant alors admis le rôle du comptable national pour apporter une telle mesure, il importe également d'apporter des réponses aux questions suivantes :

- Faut-il se contenter d'une évaluation globale, aux côtés de la production formelle, ou de la partie non marchande de l'économie ?
- Ou est-il demandé au comptable national de descendre dans un plus grand détail, telle sa distribution par activité, entre zones urbaine et rurale, selon la taille des unités, ou autres caractéristiques utiles à la compréhension de l'informalité ?

Autrement dit il est essentiel de savoir ce que la comptabilité nationale est en mesure d'apporter à la connaissance de l'économie informelle, soit directement au sein même de l'élaboration du cadre central, soit de manière complémentaire, une fois réalisés les arbitrages que nécessitent cette élaboration.

Ce sont ces différentes questions qui sont abordées dans le cadre de cet article, les réponses proposées étant les suivantes :

### **1/ Oui, la comptabilité nationale peut mesurer l'économie informelle, y compris par**

**activité ; mais cela suppose une méthodologie appropriée ; et même alors il est encore bien rare que les informations disponibles le permettent.**

**2/ A défaut, et pour toute analyse plus détaillée, la seule solution possible passe par l'élaboration d'un compte satellite.**

**3/ Et quoi qu'il en soit, la production statistique doit être très attentive aux conditions dans lesquelles le comptable national peut élaborer les mesures demandées.**

Mais avant d'aborder le contenu de ces différentes réponses, il convient d'abord de positionner le concept d'économie informelle au regard du cadre central de la comptabilité nationale, tel qu'il est maintenant défini dans sa version 2008.

---

## **Le concept d'économie informelle et sa prise en compte en comptabilité nationale**

---

### **Les concepts**

#### **Une clarification préalable**

Avant de s'engager plus avant dans l'inventaire des concepts proposés au niveau international, il peut être utile pour la personne non avertie d'explicitier la différence qui a été introduite entre « secteur informel » et « économie informelle ».

En 1993, on parlait seulement de « secteur informel » (comme un regroupement d'établissements), mais on a depuis considéré que l'informalité concernait également d'autres aspects de la vie économique. On parle donc maintenant d'économie informelle, laquelle comprend :

- le secteur informel,
- l'emploi informel (dont une partie est engagée par les unités formelles),
- la production non marchande des ménages,
- ... le tout selon un contexte local qu'il appartient à chaque pays de définir.

#### **La définition par l'OIT du secteur informel**

C'est en janvier 1993 que l'OIT a adopté la résolution définissant le « secteur informel », définition qui garde toute son actualité :

<sup>2</sup> Ces deux paragraphes sont extraits de la résolution adoptée par la 15<sup>e</sup> Conférence Internationale des statisticiens du travail, relative aux statistiques de l'emploi dans le secteur informel.

## Encadré

### Extrait de la résolution de l'OIT

1) Le secteur informel peut être décrit, d'une façon générale, comme un ensemble d'unités produisant des biens ou des services en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées. Ces unités, ayant un faible niveau d'organisation, opèrent à petite échelle et de manière spécifique, avec peu ou pas de division entre le travail et le capital en tant que facteurs de production. Les relations d'emploi – lorsqu'elles existent – sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les liens de parenté ou les relations personnelles et sociales plutôt que sur des accords contractuels comportant des garanties en bonne et due forme.

2) Les unités de production du secteur informel présentent les caractéristiques particulières des entreprises individuelles. Les actifs immobilisés ou autres utilisés n'appartiennent pas aux unités de production en tant que telles, mais à leurs propriétaires. Ces unités, en tant que telles, ne peuvent réaliser d'opérations ou conclure de contrats avec d'autres unités, ni souscrire en propre des engagements. Les propriétaires doivent se procurer les moyens financiers nécessaires à leurs propres risques et périls, et ils sont personnellement responsables, sans limitation aucune, de toutes les dettes et de tous les engagements souscrits aux fins de production. Les dépenses de production sont souvent indifférenciées de celles du ménage. De même, les biens d'équipement, comme les bâtiments et les véhicules, peuvent être destinés indistinctement aux fins de l'entreprise et à celles du ménage<sup>2</sup>

Cette définition a été adoptée dans le cadre de la 15<sup>e</sup> conférence des statisticiens du travail. Elle n'avait donc pas lieu de prendre en compte la vision intégrée des comptes nationaux, laquelle était d'ailleurs sur le point d'être adoptée dans le cadre du SCN93, même si elle fait référence à plusieurs reprises à des concepts appartenant au champ de la comptabilité nationale.

Par ailleurs, la 17<sup>e</sup> conférence (décembre 2003) a proposé une définition de l'emploi informel, ouvrant ainsi la voie au concept plus ample

d'« économie informelle » qui est repris dans le SCN 2008.

#### Du SCN93 au SCN08

En raison de la concomitance de leurs adoptions, le SCN93 se contente de citer la résolution de l'OIT, ajoutant au paragraphe 4.159 le texte suivant : « ... cette résolution est reproduite en annexe, afin que les pays qui le désirent puissent introduire la distinction entre secteurs formel et informel au sein du secteur des ménages. ». Ainsi, rien n'est dit sur la manière d'intégrer l'économie informelle au sein des partitions<sup>3</sup> proposées par le manuel, exception faite de la mention du secteur institutionnel des ménages, dont le secteur informel pourrait être un sous-ensemble. Et ce qui se trouve être en fait une erreur allait conduire bien des économistes (et y compris des comptables nationaux) à localiser l'économie informelle comme faisant partie des secteurs institutionnels du SCN.

<sup>3</sup> La partition est un concept mathématique de la théorie des ensembles. Élaborer une partition consiste à le partager entre divers sous-ensembles, de telle sorte que tout élément (objet) de l'ensemble initial n'appartienne qu'à un, et à un seul, des sous-ensembles de la partition.

Le SCN08, qui vient d'être adopté, propose heureusement une bien meilleure interprétation de l'informalité du point de vue des concepts et définitions proposés par la comptabilité nationale. C'est du moins ce qui ressort de la version provisoire, récemment diffusée, du futur chapitre 25 : « Informal aspects of the economy »<sup>4</sup>. Avec ce document, on va maintenant disposer d'une référence beaucoup plus claire pour que les comptables nationaux puissent positionner l'économie informelle au sein de l'économie nationale, et en proposer éventuellement la mesure, au cas où se manifeste une demande en la matière.

Mais il faut bien être conscient que cette avancée, si elle représente une contribution nécessaire à l'obtention d'une telle mesure, est loin d'en constituer une condition suffisante. Le contenu du chapitre 25 reste en deçà des conventions dont a besoin le comptable national pour structurer son cadre de travail ; et rien n'est dit sur la manière de mettre en œuvre les principes retenus.

#### Premières conclusions

Pour autant, ce chapitre 25 permet de clarifier quelques points essentiels concernant la manière dont le SCN peut prendre en compte la définition de l'informel proposée par les statisticiens du travail :

- L'appellation « secteur » associée à l'économie informelle n'est pas de même nature que celle utilisée par la comptabilité nationale quand elle parle des secteurs institutionnels (voir le § 25.46).

<sup>4</sup> Au moment où cet article est rédigé, la version définitive du chapitre 25 n'est pas encore disponible (elle est annoncée pour le 2<sup>e</sup> semestre de 2010).

- Le secteur informel regroupe des entreprises individuelles non constituées en société (household unincorporated enterprises), pour lesquelles les seuls comptes proposés par le SCN se limitent à ceux des établissements qui les composent (production et exploitation). Le « secteur informel » doit donc être assimilé à un regroupement d'établissements (§25.47).
- Le secteur informel peut être présent dans l'ensemble des activités économiques, mais seulement par des établissements marchands de ces entreprises individuelles.
- Rappelons que pour le SCN, toute production est réalisée dans le cadre d'un établissement ; et un établissement est marchand quand sa production est principalement destinée à être vendue.
- Mais les établissements informels ne sont pas seuls au sein des ménages ; s'y trouvent aussi d'autres établissements marchands (formels, souterrains, illégaux) et des établissements non marchands (pour compte propre ou d'autosubsistance).
- L'économie informelle dépend essentiellement des conditions légales et sociales propres à chaque pays, lesquelles évoluent au cours du temps (voir § 25.10) ; le champ de l'économie informelle est donc flexible au cours du temps, et son extension différente d'un pays à l'autre. Ceci induit 3 conséquences :
  - \* il revient à chaque pays d'en fixer les contours en fonction de critères locaux,
  - \* l'évolution de sa mesure incorpore la modification de son champ au cours du temps,
  - \* les comparaisons internationales en sont rendues plus complexes.
- On constate finalement que le concept d'économie informelle n'est pas « soluble » (congruent) dans les grilles d'analyse utilisées dans le cadre central du SCN. Il s'agit en effet d'un objet qui n'appartient à aucune des partitions prévues par le cadre central !

### Économie informelle et emploi informel

Le terme « informel » est également utilisé par les statisticiens de l'OIT en référence à l'emploi (sachant qu'une même personne peut exercer plusieurs emplois). Un emploi est informel quand il n'est pas régi selon le droit du travail, et en particulier quand cet emploi ne génère aucune contribution à la protection sociale. On parle aussi dans ce cas d'emploi non déclaré. Cela peut concerner aussi bien des salariés, des travailleurs

pour compte propre, des employeurs ou des aides familiaux<sup>5</sup>.

Ces deux concepts ne se recouvrent pas ; en effet, on rencontre aussi des salariés non déclarés dans les établissements formels, que ceux-ci appartiennent à des sociétés ou à des entreprises individuelles. Le chapitre 25 consacre sa partie E au concept d'emploi informel et à sa prise en compte dans le SCN.

### Économie informelle et comptabilité nationale

De cet inventaire, on peut déjà proposer quelques ponts entre l'économie informelle et le cadre central de la comptabilité nationale.

- 1/ Le secteur informel est un regroupement d'établissements appartenant au secteur institutionnel des ménages et pouvant appartenir à pratiquement toutes les activités marchandes de l'économie nationale.
- 2/ La production non marchande des ménages est le fait :
  - \* d'une production secondaire des établissements marchands dépendant des ménages (qu'il s'agisse d'établissements formels ou informels)
  - \* de la production non marchande des ménages pour compte propre (jardins, vêtements, construction, services domestiques, et service de logement du propriétaire occupant)
  - \* de l'agriculture de subsistance.
- 3/ L'emploi informel, qui peut être présent un peu partout dans l'économie :
  - \* tout l'emploi des établissements du secteur informel (comptes propres, salariés et aides familiaux) ;
  - \* les salariés non déclarés du secteur formel marchand ;
  - \* dans certains cas, des travailleurs considérés comme « indépendants » par des unités institutionnelles formelles (marchandes ou non) mais dont le lien de dépendance en font des salariés « de fait ».

Ce sont donc tous ces domaines pour les quels il appartiendrait aux comptes nationaux d'apporter une mesure. Dans la suite de ce document, c'est sur le secteur informel que l'attention se porte principalement. En ce qui concerne la production non marchande des ménages, une position spécifique est prévue dans le cadre central ; et elle

<sup>5</sup> Pour une analyse rigoureuse de l'emploi selon les enquêtes statistiques, l'OIT et le SCN, on peut se reporter à « Categoría en el empleo y definición de hogar », de Heber Camelo.

est en grande partie mesurée. Quant à l'emploi informel hors « secteur informel », sa localisation théorique est relativement simple ; sa mesure est en revanche plus incertaine ; la méthode proposée en 2<sup>o</sup> partie en permet une certaine approximation.

D'un point de vue théorique, c'est donc principalement au secteur informel qu'il convient de s'attacher encore.

## Encadré

### Que faut-il entendre par « cadre central » de la comptabilité nationale ?

Voici la manière dont le SCN93 présente ce cadre central :

*Le SCN se compose d'une série cohérente de comptes macroéconomiques, de comptes de patrimoine et de tableaux articulés et coordonnés qui s'appuient sur un ensemble de concepts, définitions, nomenclatures et règles de comptabilisation approuvés au plan international. Il propose ainsi un cadre comptable qui permet d'exploiter les données économiques et de les présenter sous une forme qui convienne aux fins de l'analyse économique, de la prise de décisions et de la définition des politiques. Les comptes présentent sous une forme condensée une foule d'informations détaillées sur le fonctionnement d'une économie, organisées conformément à des principes économiques et à la perception qu'en ont les agents. Ils permettent d'obtenir un état exhaustif et détaillé des activités économiques complexes qui ont lieu au sein d'une économie et des interactions entre les différents agents et groupes d'agents économiques qui ont lieu sur les marchés ou en dehors. (SCN, 1.1)*

*Le principal objectif du SCN est de fournir un cadre théorique et comptable complet permettant de créer une base de données macroéconomiques convenant pour l'analyse et l'évaluation des performances d'une économie. (SCN, 1.31)*

Pour structurer le cadre central, le SCN propose un certain nombre de nomenclatures (secteurs, branches, produits, opérations, ...), ainsi qu'un jeu de tableaux comptablement équilibrés selon les trois équations suivantes :

- ressources = emplois pour chaque secteur institutionnel
- ressources = emplois pour chaque opération (flux ou stocks) et pour chaque produit
- équation patrimoniale pour passer du stock initial au stock final (pour chaque actif ou passif).

### Pour une définition opérationnelle du secteur informel

Les textes proposés par l'OIT et la révision du SCN pour définir l'économie informelle restent relativement théoriques, présentent encore quelques contradictions, et sont parfois insuffisants dans leur description. Il convient donc de les compléter par quelques recommandations pour en faciliter la mise en œuvre par les comptables nationaux.

#### Secteur informel et économie non enregistrée (par la statistique)

Il est essentiel de mettre ces deux concepts en relation. Le document publié par l'OCDE en 2003<sup>6</sup> propose une analyse approfondie du non enregistrement statistique de la production, en différenciant ce qui relève de l'insuffisance de la collecte statistique, et les domaines de l'économie qu'il est difficile, voire impossible de saisir par la statistique. Ce thème est également traité en introduction au chapitre 25 du nouveau SCN.

On notera d'abord que, dans son acception ici, l'économie non enregistrée est un concept statistique, alors que le secteur informel relève d'une approche socio-économique. Il s'agit donc de deux domaines qui ne sont pas de même nature.

Concernant le non enregistré statistique, on notera que l'insuffisance éventuelle concerne principalement l'économie formelle : manque de répertoire, zones géographiques ou activités non enquêtées, mauvais échantillonnage des enquêtes par sondage, ... Et ce sont bien souvent les petites unités formelles qui sont le plus concernées par cette carence statistique.

L'économie informelle fait quant à elle partie des zones difficiles d'accès, au même titre que les activités non marchandes des ménages (production pour compte propre et économie de subsistance). Mais elle n'est pas inaccessible à la statistique. C'est pourquoi le document accorde une attention spéciale aux enquêtes sur l'économie informelle.

Il existe enfin des zones pour lesquelles les enquêtes se révèlent impossibles : les activités illégales, ainsi que l'économie souterraine (d'une part la sous-déclaration de la part des unités

<sup>6</sup> Voir OCDE 2003, « Manuel sur la mesure de l'économie non observée », Paris.

formelles, et d'autre part, les entreprises individuelles non déclarées dans les pays qui n'en tolèrent pas l'existence).

De cette analyse, il ressort que l'économie informelle fait le plus souvent partie du non enregistré statistique ; mais que ce non enregistré est beaucoup plus ample que la seule économie informelle ; et qu'il concerne en particulier un voisinage important du secteur informel : celui des petites unités formelles, qu'elles appartiennent aux secteurs institutionnels des sociétés ou des ménages.

### **Insérer le secteur informel dans le cadre central du SCN**

Tout le SCN repose sur des nomenclatures ayant pour objectif de fournir des partitions relatives à diverses familles d'univers économiques : unités institutionnelles, activités, produits, transactions, actifs. Le seul univers ouvert aux établissements est celui des activités.

Le SCN ne propose pas de partition au sein de laquelle puisse prendre place l'économie informelle, ni même le secteur informel (et à ses compléments dans l'économie nationale).

Par voie de conséquence, le secteur informel comme tel n'est pas congruent avec le cadre central (« soluble », pour être plus imagé !). En effet, il n'entre dans aucune des classifications proposées par le SCN (lesquelles sont toutes des « partitions » d'objets homogènes entre eux (activités, produits, transactions, unités institutionnelles,...)).

Le comptable national doit donc définir l'« objet économique » secteur informel, pour être en mesure de le situer par rapport aux autres phénomènes qu'il cherche à mesurer.

### **Démarche pour définir un objet économique**

Les nomenclaturistes nous enseignent la manière de conduire la mise en œuvre d'un objet économique, qu'il s'agisse de la position d'une nomenclature, d'un agrégat de la comptabilité nationale ou d'un regroupement d'agents économiques, comme c'est le cas du secteur informel.

Contrairement à une tendance spontanée, la question des frontières est seconde, et ne doit être abordée qu'au terme du processus.

En premier lieu, il importe de savoir à quel ensemble cet objet appartient. Et si cet ensemble représente un univers dont on souhaite réaliser une partition. Ce qui compte ensuite, c'est la définition du noyau (c'est-à-dire ce qui fait le cœur de l'objet à définir). Puis il s'agit d'en proposer les principales caractéristiques. Et c'est au terme de la démarche

qu'intervient la détermination des frontières avec les autres objets appartenant au même ensemble.

Compte tenu des références données par le chapitre 25 du nouveau SCN, le secteur informel appartient à la famille (à l'univers) des agents économiques appelés « établissements », et parmi ceux-là à des établissements marchands dépendant des ménages (encore appelés entreprises individuelles – household unincorporated enterprises). C'est donc au sein de cet univers qu'il convient de positionner l'économie informelle (il est important de noter que le SCN ne considère pas les entreprises comme telles parmi les univers pris en compte).

### **Le noyau de l'économie informelle**

Selon l'OIT, les unités informelles sont caractérisées par les points suivants :

- faible niveau d'organisation,
- opération à petite échelle,
- peu ou pas de division entre le travail et le capital,
- emploi occasionnel, sans accord contractuel.

Or il s'agit de caractéristiques, non d'un concept. De plus, il n'est pas difficile d'imaginer des unités formelles qui obéissent aux mêmes critères. Enfin l'appellation « informel » est elle-même ambiguë, car le complément de l'économie formelle est plus large que le seul secteur informel ; cela concerne aussi l'économie illégale ou les unités de l'économie souterraine.

Il ne peut être question de s'engager ici dans un débat qui reste à engager pour parvenir à une définition de ce « secteur » qui puisse approcher le noyau recherché. Mais cette situation rend plus difficile le travail du comptable national ! Et c'est pourquoi j'ai été amené, dans le cadre de mes travaux, à en proposer une définition plus opérationnelle, car il importe de situer l'informalité au sein des instruments que nous utilisons pour élaborer le cadre central.

En voici la formulation : *L'économie informelle regroupe les unités de production marchande appartenant aux ménages dont l'existence est tolérée par les pouvoirs publics, bien qu'elles ne respectent pas tout ou partie des normes requises pour exercer une activité non prohibée par la loi (normes qui peuvent être de nature fiscale, droit du travail, statistique ou autres enregistrements).*

Cette définition offre de plus l'avantage d'offrir des critères accessibles par le statisticien, ce qui n'est pas le cas de certaines des caractéristiques proposées par l'OIT.

### Caractéristiques de l'économie informelle

On peut déjà prendre en compte les caractéristiques mentionnées dans la définition proposée par l'OIT ; et en ajouter quelques autres mentionnées à la partie B du chapitre 25.

Le non enregistrement administratif (exception faite des unités traitées comme quasi-sociétés) ;

Ne pas être personne morale (société, coopérative, association,...) ;

Ne pas être dans le champ des enquêtes économiques auprès des entreprises ;

La petite taille ;

Un faible niveau de technicité (ce qui pourrait exclure certaines activités) ;

L'emploi de salariés non déclarés.

Cette liste est bien entendu non limitative, et pourrait être complétée par des critères locaux. Que faut-il penser en particulier du concept « secteur moderne » employé par certains statisticiens ? Il s'agirait alors de l'opposer à un « secteur traditionnel ».

***Mais il est important d'insister sur le fait qu'il ne suffit pas de respecter toutes ces caractéristiques pour appartenir à l'économie informelle !***

### Les frontières de l'économie informelle

La définition des frontières ne porte pas seulement vis-à-vis de l'extérieur ; elle se réfère également à une éventuelle partition du domaine.

a) Vis-à-vis de l'extérieur : On peut à nouveau se reporter au document de l'OCDE, et positionner l'économie informelle par rapport à d'autres ensembles de l'économie nationale :

- Unités formelles (qu'il s'agisse de sociétés ou d'entreprises individuelles appartenant au secteur des ménages), sachant que l'informel n'en est pas le complément.
- Unités souterraines (dont l'existence n'est pas tolérée par les pouvoirs publics) ; vis-à-vis desquelles la frontière est nécessairement floue.
- Activités illégales (au sens pénal du terme, puisque l'informel est sans doute illégal en droit commercial ou du travail).
- Unités de production non marchande des ménages (pour compte propre ou en autosubsistance) ; sachant que la plupart des unités informelles ont certainement une production non marchande pour compte propre.
- Administrations publiques.
- Institutions privées sans but lucratif.

b) Une partition éventuelle à l'intérieur de l'économie informelle

- Par activité, en isolant en particulier l'agriculture et l'élevage.
- Les activités non agricoles en zone rurale.
- Les activités en zone urbaine.

### Une demande du groupe de Delhi

Pour les besoins de la comparabilité internationale, et selon les souhaits du groupe de Delhi, le chapitre 25 (§25.62) mentionne également la prise en compte des critères suivants :

- incorporer dans l'économie informelle la part vendue de la production des unités non marchandes des ménages (voir 25.41 et 54) ;
- différencier les unités informelles selon leur emploi (avec ou sans salariés) ;
- isoler les entreprises comprenant moins de 5 salariés ;
- différencier les établissements informels engagés dans les activités techniques ou libérales ;
- différencier les activités en zones rurale (hors agriculture) et urbaine.

De telles demandes sont certainement ; mais elles dépassent les possibilités de mesure offertes par le cadre central. Elles ne pourraient donc relever que d'une élaboration complémentaire, ce que peut apporter un compte satellite.

### Cadre central et compte satellite

Comme on peut le constater, le cadre central du SCN est un cadre très contraignant, qui n'ouvre pas d'espace spécifique pour le secteur informel. Mais il est évident que la mesure qu'il propose de l'économie nationale doit contenir ce qui relève de ce « secteur informel ». La question essentielle est alors de savoir s'il est possible de parvenir à une mesure conjointe et simultanée de ces deux espaces : l'économie nationale et l'économie informelle. Une réponse à cette question est proposée au paragraphe suivant.

Mais même en supposant qu'une réponse positive puisse être localement apportée à cette question, il faut savoir que le cadre central ne peut pas satisfaire certaines des demandes exprimées par l'OIT, ou en provenance d'autres utilisateurs potentiels. Pour répondre à une demande diversifiée, il convient donc de mettre en place un compte satellite de l'économie informelle, dont les caractéristiques restent à définir.

## Encadré

### Le pourquoi des comptes satellites

La rigueur qui préside à la définition du cadre central, nécessaire pour garantir la parfaite intégration des données, doit être conjuguée avec une très grande souplesse dans la manière de le mettre en œuvre localement. « *Selon les exigences de l'analyse et la disponibilité des données, l'accent mis sur les différents aspects du cadre central peut varier. Différentes possibilités s'offrent pour cela : utiliser les différents niveaux de détail des nomenclatures des secteurs institutionnels, des branches d'activité, des produits, des opérations ou des comptes, recourir à d'autres méthodes de valorisation, définir des priorités et des choix de fréquences différentes pour les différentes parties des comptes, présenter autrement les résultats, introduire des éléments supplémentaires, etc...* » (SCN, 2.240).

Dans cet esprit, et pour contrer l'idée trop souvent répandue antérieurement « *que le SCN était un ensemble limité de comptes n'ayant pas la souplesse requise pour s'appliquer aux situations différentes qui règnent dans les divers pays* » (SCN, 19.5), un chapitre spécifique du SCN93 est consacré à "l'adaptation du cadre intégré à des situations et besoins divers". Il se propose de « *montrer comment, en utilisant celui-ci avec souplesse, on peut adapter son cadre central à des situations ou des types d'analyse particuliers* ». Les propositions faites dans le cadre de ce chapitre 19 ne prétendent pas épuiser les possibilités, mais bien au contraire de montrer la variété des analyses possibles.

Les propositions faites concernent les points suivants :

- \* Une analyse plus détaillée du secteur des ménages (sous-secteurs et opérations),
- \* Le traitement des dépenses effectuées pour le compte des salariés par les entreprises des économies en transition,
- \* Les secteurs public, privé national et sous contrôle étranger,
- \* La mise en valeur de secteurs-clés,
- \* Certains problèmes posés par les comptes de l'extérieur,
- \* Les comptes dans un contexte de forte inflation,
- \* Les comptes trimestriels,
- \* Les comptes régionaux.

Et c'est dans cette perspective que doit être conçue la proposition d'élaborer un compte de l'informalité, satellite du cadre central (et donc articulé avec les grandeurs que celui-ci propose).

### Une méthode d'élaboration du cadre central qui permette d'approcher au plus près la mesure de l'économie informelle

#### L'objectif prioritaire du comptable national : mesurer l'ensemble de l'économie nationale

La préoccupation des comptables nationaux n'est pas tant de proposer une mesure spécifique de l'économie informelle, sinon de parvenir à l'évaluation la plus satisfaisante possible de l'ensemble des activités économiques, en respectant les partitions prévues par le cadre central du SCN. Et ils doivent, pour ce faire, procéder à des évaluations indirectes des zones non couvertes par la statistique (ce qu'on appelle également le « non observé statistique »).

Or l'économie dite "informelle" représente une part significative de ce non enregistrement statistique, pour la mesure de laquelle il convient de proposer une approche spécifique.

#### Une partition de l'économie – point de vue conceptuel

La première étape de la mesure consiste à réaliser une cartographie de l'espace à mesurer. Cet espace (on peut aussi parler d'univers) est constitué par l'ensemble des unités qui contribuent à la production nationale, telles que définies par le SCN. Et cette cartographie est obtenue par le croisement de diverses partitions de cet espace, chacune de ces partitions correspondant à une approche spécifique.

Conformément aux conventions du SCN, les « objets » à considérer sont les établissements. Et les partitions à prendre en compte selon les critères de la comptabilité nationale sont :

- par secteur institutionnel d'appartenance,
- par activité économique,
- marchands et non marchands.

Une autre partition est de nature statistique, selon un partage de ce type :

- appartenance à un répertoire d'entreprises,
- enquêté sur la base d'un inventaire exhaustif (enquête économique, déclaration fiscale, recensement,...),
- enquêté sur la base d'un sondage,
- comptabilité publique,
- ... et finalement constat de non observation par la statistique.

Et une dernière partition est de nature « socio-économique », pouvant permettre la mise en place de méthodes différenciées d'élaboration. Parmi les positions à envisager (cf. le document de l'OCDE), on peut mentionner :

- économie formelle observée (quels que soient les secteurs institutionnels),
- économie formelle non observée (par carence statistique),
- économie souterraine (établissements refusant l'observation),
- économie informelle (observée ou non),
- économie illégale,
- économie non marchande des ménages.

### **Une partition de l'économie – application au contexte local**

La mise en place d'un tel jeu de partitions dépend étroitement des conditions spécifiques à chaque pays. Car l'objectif est bien de les rendre compatibles, c'est-à-dire de générer une partition unique croisant ces différents critères, puisque tous interviennent dans la manière de conduire la mesure de la production nationale.

A titre d'exemple, on trouvera en annexe 1 la partition élaborée en Colombie.

Dans ce cas précis, on constate que l'économie informelle, bien que définie théoriquement, n'est pas isolable d'un point de vue statistique :

- d'une part parce qu'il n'est pas possible de la différencier des unités formelles non observées par la statistique,
- et d'autre part parce que les données d'emplois obtenues par l'enquête auprès des ménages révèlent une présence de travailleurs relevant de l'économie informelle à un niveau bien supérieur à celui provenant de l'enquête réalisée en direction de l'économie informelle.

### **De la partition à la mesure – passage obligé par la matrice « emplois »**

Selon cette démarche, le point de passage obligé est celui de l'accès à une information rendant compte de l'univers théorique à mesurer, tel que défini par le SCN. Les « inventaires » disponibles sont les suivants :

- les répertoires d'entreprises, formellement constitués par les statisticiens ou en provenance d'institutions disposant de listes (administration fiscale, ministère du travail, sécurité sociale,...),
- les recensements économiques et autres matériaux statistiques disponibles,
- la population active occupée fournie par les recensements démographiques et enquêtes « emploi » auprès des ménages.

A l'expérience, ce sont ces enquêtes, et la population active occupée (PAO) qu'elles fournissent qui se révèlent les plus complètes pour approcher l'univers théorique à mesurer.

### **Mesurer l'économie informelle dans le cadre central ?**

Au terme de cette présentation, la question de principe reste entière, car elle ne peut recevoir une réponse générale. Et de fait, la véritable question est la suivante : est-il possible de positionner l'économie informelle comme un des sous-ensembles mesurables appartenant à la partition du champ de la production ? Si oui, sa mesure dans le cadre central va de soi, mais seulement à un niveau très global. Sinon, c'est vers un compte satellite du secteur informel qu'il faut s'orienter. Et c'est de toute façon cette dernière approche qu'il faut envisager, dès lors qu'on souhaite élaborer une approche plus détaillée de ce phénomène, et plus particulièrement pour réaliser les mesures souhaitées par l'OIT.

### **Propositions méthodologiques pour mesurer l'économie informelle**

Que ce soit directement, au sein même du processus d'élaboration du cadre central, ou de manière complémentaire (dans le cadre du compte satellite), toute mesure pertinente de l'activité informelle passe par une élaboration intégrée de l'ensemble des comptes de production de l'économie nationale. De l'ensemble, certes, mais au moyen d'une approche différenciée, selon la partition qui peut être faite localement de l'appareil productif.

Mais il est également bien évident que cette élaboration intégrée doit prendre en compte dès le début la possibilité d'offrir une mesure spécifique pour la production du secteur informel, en différenciant si possible certaines de ses caractéristiques. Et cela suppose également, plus en

amont, que certaines informations stratégiques puissent être fournies par la collecte statistique, et en particulier celles que peuvent fournir les enquêtes réalisées en direction de cette économie informelle.

Pour faciliter la compréhension du processus d'élaboration proposé ici, on peut également se reporter aux diagrammes proposés au paragraphe suivant.

### **Vision d'ensemble du processus proposé**

Le processus proposé est fonction d'une situation locale où le non enregistré statistique occupe une place importante. Dans un tel contexte, il appartient aux comptables nationaux de procéder à de nombreuses estimations indirectes, qui ne se limitent pas au seul secteur informel.

Certes une partie de cette reconstitution peut être réalisée en complément de l'information statistique disponible, comme c'est le cas par exemple pour les données relatives aux entreprises manquantes, mais pour lesquelles on dispose de quelques informations (telles que activité, taille, montant des ventes, données obtenues par le passé,...). La situation est d'une autre nature quand la statistique disponible ne représente qu'un recours très partiel, comme c'est le cas quand il s'agit de l'économie souterraine (sous déclaration statistique ou unités qui se cachent), de l'économie informelle ou des activités illégales.

Grâce aux informations recueillies auprès des ménages, et à leur mise en forme dans la matrice emploi, on peut alors tenter de localiser les formes d'activité dans lesquelles travaillent les personnes actives occupées dont on ne trouve pas trace dans les diverses sources statistiques de nature économique. Et c'est sur la base de critères économiques qu'il convient alors de proposer un mode d'élaboration des comptes de production des établissements où ils engagent leur force de travail, en profitant de tous les indicateurs dont on peut disposer par ailleurs (revenus déclarés, filières, coefficients techniques, productivité, niveau de la demande, ...).

C'est donc grâce à une élaboration préliminaire des comptes de production de l'ensemble des unités productives que le comptable national peut ensuite entrer dans le processus itératif que permet l'utilisation du Tableau des Ressources et des Emplois (TRE), avant de parvenir à la synthèse des comptes du cadre central.

Dans le cadre de cette démarche globale, l'économie informelle ne représente qu'une partie de l'ensemble. Soit il est possible de différencier un mode de production spécifique à la seule économie

informelle ; et dans ce cas, sa mesure résulte directement de cette synthèse ; soit cette différenciation n'est pas possible, et c'est seulement après avoir achevé la synthèse qu'une mesure de l'économie informelle peut être envisagée, sur la base d'hypothèses à formuler pour la situer dans l'ensemble des grandeurs obtenues.

### **Quelques pistes pour élaborer la partition de l'économie**

Dans le prolongement de la présentation qui en a été faite précédemment, il convient d'apporter les quelques précisions suivantes :

- Dans le domaine des activités, une place spécifique doit être faite à l'agriculture, dans la mesure où sa production ne dépend pas du niveau de l'emploi, mais des surfaces cultivées et des conditions météorologiques.
- C'est l'existence d'un répertoire d'entreprises qui offre le meilleur moyen de localiser l'économie formelle ; l'existence d'une déclaration fiscale est également un bon indicateur.
- Aucune information directe ne peut être disponible concernant les établissements « souterrains » ou l'économie illégale, pas même par le biais de l'enquête auprès des ménages.
- Pour isoler l'économie informelle proprement dite, il ne suffit pas d'avoir une enquête la concernant ; il faut également pouvoir en positionner les résultats parmi les autres établissements marchands.
- Il est pratiquement impossible de pouvoir isoler, dans cette partition, les critères de taille, de ruralité ou d'activité traditionnelle.

### **Les différentes fonctions de la matrice emplois**

La matrice emplois est au cœur du processus d'élaboration proposé, et la condition indispensable pour parvenir à une mesure de l'économie informelle à partir du cadre central. En fait, l'élaboration de cette matrice se réalise en trois étapes. Les deux premières correspondent à des arbitrages statistiques ; la dernière apporte les éléments nécessaires à l'élaboration des comptes de production.

#### *a) Cadrage de la population active occupée*

Au sein même des données démographiques, on constate souvent des contradictions dans la mesure de la PAO (population active occupée), en particulier entre recensement et enquêtes emplois. Ces dernières sont plus rigoureuses pour la détection des emplois, mais reposent sur l'expansion d'un sondage grâce aux données du dernier recensement disponible. Un arbitrage doit donc être rendu entre les sources existantes, avant de procéder à la répartition des personnes occupées

selon leur statut dans leur premier emploi, et l'activité économique où elles l'exercent.

#### *b) Confrontation des données sur l'emploi*

Dans la mesure où l'information disponible le permet, il convient alors d'agréger à cette première matrice une deuxième relative aux emplois complémentaires éventuellement occupés par les mêmes personnes. Car ce sont les emplois qui sont connus par les statistiques économiques en provenance des unités de production.

On doit alors établir la matrice des emplois tels que fournis par ces sources économiques, en veillant à éliminer les doubles comptes possibles. C'est éventuellement dans cette matrice que pourrait être comptabilisé l'emploi identifié par une enquête sur l'économie informelle.

La différence entre les deux matrices (PAO d'une part, enquêtes économiques d'autre part) nous donne alors l'ensemble des emplois pour lesquels nous ne disposons pas d'information économique, et en particulier un montant de production. Il convient alors de proposer une répartition de ce solde selon les différents sous-ensembles constituant la partition de l'économie nationale. Une attention spéciale doit être accordée aux salariés non déclarés (lesquels constituent une partie de l'emploi informel), dans la mesure où ils peuvent être employés par l'économie formelle.

#### *c) Emplois, rémunérations et quantité de travail*

Il appartient alors aux comptables nationaux d'attribuer une production aux emplois non présents dans les sources économiques (soit comme sous déclaration des unités déclarantes qui les emploient, soit par constitution d'établissements non formels). C'est pourquoi il est important d'obtenir pour eux les deux informations suivantes (dans la mesure du possible) :

- leur rémunération (par tête), selon l'activité et le statut dans l'emploi ;
- la quantité de travail associée (en heures, ou en jours, ou en équivalent plein temps), pour appliquer des ratios de productivité.

#### **Définir les modes de production**

Les partitions proposées par le SCN ne suffisent pourtant pas pour conduire une élaboration rigoureuse des comptes nationaux. Il convient aussi de différencier les sources disponibles et des différences dans les fonctions de production. C'est ce que permet l'élaboration des comptes de branche par mode de production à l'intérieur de chaque activité.

La partition proposée précédemment, sur la base de l'information statistique, se compose probablement d'un assez grand nombre de sous-ensembles. Or il

ne serait pas souhaitable de gérer un trop grand nombre de sous-positions pour conduire l'élaboration des comptes de branches. La partition par mode de production en constitue donc une approche agrégée. A titre d'exemple, le module ERETES propose, pour chaque branche, une élaboration des comptes de production pouvant différencier 8 modes de production différents, lesquels sont déterminés en référence aux trois variables suivantes :

- les secteurs institutionnels ;
- des sous-ensembles statistiques homogènes ;
- des fonctions de production différentes.

La mise en œuvre doit se faire localement ; et c'est en référence à cette partition qu'il est possible d'approcher la mesure du secteur informel.

Dans certains cas, il est concevable de sélectionner un mode de production spécifique pour le seul secteur informel, dès lors que les informations disponibles permettent de l'isoler. Sinon, il conviendrait de créer un mode de production regroupant toutes les entreprises individuelles non directement connues par la statistique (et pouvant donc contenir des entreprises individuelles formelles). Ou encore le mode de production associé à tous les emplois non attribués aux établissements marchands présents dans les autres modes de production.

#### **Vers la mesure de l'économie informelle**

L'expérience montre qu'il ne suffit pas d'avoir une enquête dédiée à l'économie informelle pour que celle-ci rende compte de l'ensemble des établissements ou de l'emploi qui en relèvent. Car de telles enquêtes se sont souvent limitées au seul espace urbain (et même à une partie de celui-ci)<sup>7</sup>. Or c'est l'ensemble du secteur informel que la comptabilité nationale doit mesurer.

En revanche, les ratios économiques fournis par une enquête auprès du secteur informel peuvent jouer un rôle essentiel dans la reconstitution du compte de production associé au supplément d'emplois non présents dans l'enquête.

Quoi qu'il en soit, il appartient aux comptables nationaux d'adapter les contours à donner au secteur informel, au regard de toutes les informations dont ils disposent. Autrement dit, la définition retenue pourrait n'être qu'une approximation de l'informalité. Ainsi, selon les

<sup>7</sup> *Exceptions faites du Cameroun, du Maroc et de la République Démocratique du Congo, pays dans lesquels des enquêtes sur le secteur informel ont été menées au niveau national.*

pays où j'ai pu travailler par le passé<sup>8</sup>, les formules suivantes ont été utilisées :

- toutes les unités non présentes dans le répertoire,
- toutes les unités sans déclaration fiscale,
- les seules unités détectées par l'enquête sur l'informalité,
- les unités relevant d'une enquête aux petites entreprises,
- ... sachant que certains de ces critères ont pu être différenciés selon l'activité.

Il appartiendrait alors aux demandeurs d'information concernant le secteur informel de manifester leur souhait pour un contour plus spécifique. Dans ce cas, ainsi que dans celui d'une demande pour une plus grande décomposition (cf. les requêtes formulées par les statisticiens de l'OIT), il faudrait s'acheminer vers l'élaboration d'un compte satellite de l'informalité.

**Important** : Tout ce qui est présenté ici porte sur les travaux en année de base statistique. La mesure pluriannuelle du secteur informel suppose d'autres méthodes, et surtout des données statistiques qui font en grande partie défaut. Bien souvent, les comptes nationaux en sont réduits à proposer la même évolution pour l'ensemble de l'économie, à partir de données en provenance de la seule économie formelle ; or il est très probable que l'informalité soit un refuge en cas de ralentissement de l'économie formelle ! Il serait donc essentiel d'entreprendre sans tarder des recherches statistiques sur cette approche pluri-annuelle, afin d'obtenir une bonne évaluation de l'évolution de l'économie informelle au cours du temps.

## Description schématique du processus d'élaboration

L'élaboration qui est proposée ici prend place dans le cadre d'un changement d'année de base statistique du cadre central, comme point de départ d'une nouvelle série de comptes annuels homogènes au cours du temps.

Il serait en effet difficile d'imaginer une démarche permettant la mesure de l'économie informelle en relation aux comptes d'une « année courante », car on dépend alors étroitement des conventions retenues lors de la mise en place de l'année de base.

On trouvera en annexe 2 une présentation complète des schémas qui accompagnent cette description et dont certains détails sont repris dans ce qui suit.

<sup>8</sup> Brésil, Cameroun, Pérou, Colombie, Bolivie ou Côte d'Ivoire, pour ne citer que les plus récents

## Paramétrer l'espace économique du pays

Le cadre central proposé par le SCN n'est en fait qu'un schéma théorique. Il appartient à chaque pays de le paramétrer en fonction de la réalité socio-économique locale. Cela concerne bien entendu les nomenclatures prévues par le système, mais aussi l'interprétation des flux et stocks aux caractéristiques du pays, ainsi que l'adaptation à l'appareil statistique disponible au moment de la mise en œuvre d'une nouvelle base statistique des comptes nationaux.

Dans le cas qui nous concerne, ce paramétrage doit également intégrer la définition du secteur informel au regard de la situation locale, des quadruple points de vue économique, sociologique, administratif et statistique.

Il s'agit enfin d'établir la « cartographie » de l'espace économique au regard de l'appareil statistique (selon l'exemple proposé du cas colombien), préalable nécessaire à la partition des comptes de branche par mode de production (Voir annexe 1)

## Élaborer deux matrices relatives à la population active occupée (PAO)

Ces deux matrices sont à élaborer de manière autonome, chacune donnant lieu à des arbitrages spécifiques, dès lors que des contradictions apparaissent entre les sources qui doivent les alimenter. Elles doivent porter, l'une et l'autre, sur la même année retenue pour élaborer la nouvelle base du cadre central.

### 1/ Une matrice « démographique » (encore appelée « de l'offre d'emploi »)

Elle est construite à partir des données démographiques: recensement et enquêtes auprès des ménages (en comptabilisant également, si cela est disponible, les emplois secondaires).

### 2/ Une matrice « économique » (encore appelée « de la demande d'emploi »)

Elle est construite à partir des seules données d'emplois que fournissent les sources économiques (recensement, enquêtes), professionnelles ou administratives.

Ces deux matrices doivent présenter la même structure, car l'objectif est de les confronter pour générer une matrice unique :

- Statut dans l'emploi d'une part (salariés déclarés ou non, patrons, comptes propres, aides familiaux).

- Activité économique d'autre part (Classification Internationale Type, par Industrie – CITI et transcription aux branches de la CN).

Et comme la matrice économique ne peut fournir que des emplois, il convient de transposer la matrice démographique selon la même approche (c'est-à-dire en incorporant les emplois secondaires déclarés par les personnes enquêtées). Intervient alors le rapprochement entre les deux matrices, et interprétation des écarts constatés, ce qui doit conduire à estimer d'une part le nombre de salariés non déclarés employés dans l'économie formelle et le solde qui correspond à l'emploi dans les unités de production non détectées par la statistique économique et fiscale.

A titre d'exemple, on trouvera en annexe 2 l'analyse retenue par le Pérou pour sa prochaine base 2007. Ce tableau appelle les commentaires suivants :

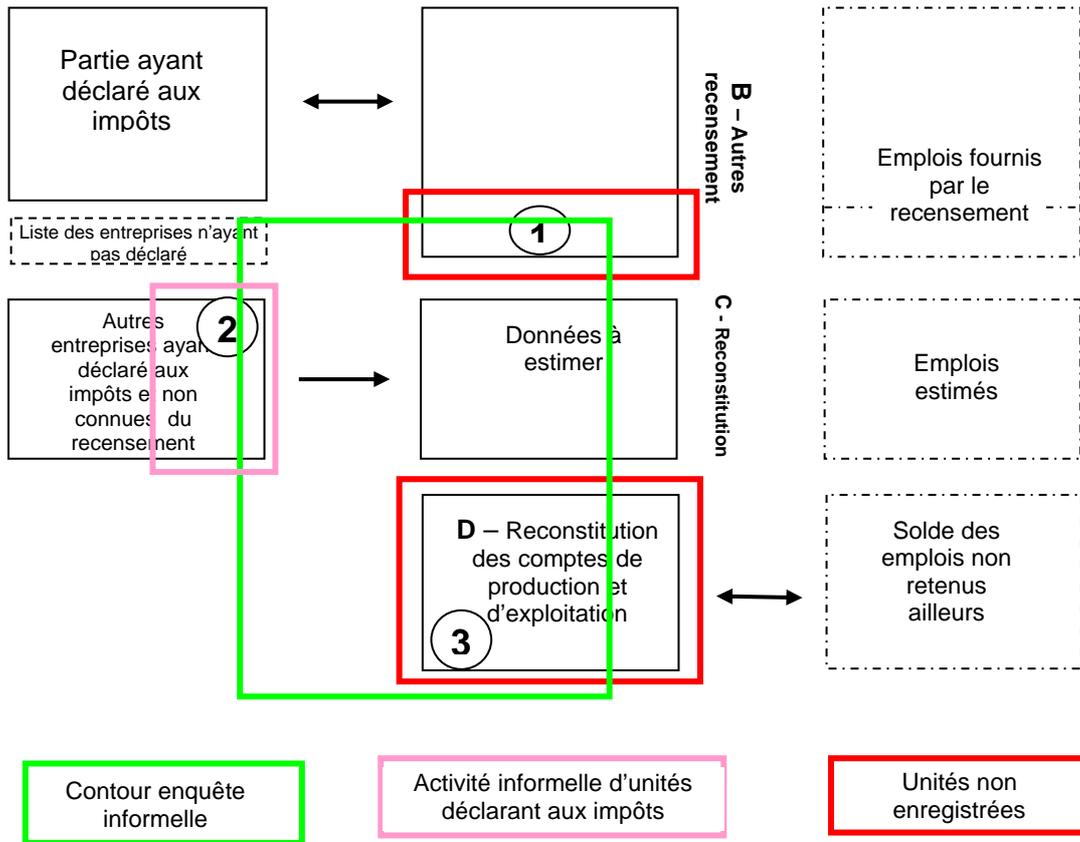
- On peut considérer que la matrice « démographique » offre une bonne approximation des emplois de la population active occupée.

- Dans le cas du Pérou, on dispose de deux entrées pour la matrice « économique » : un recensement et la source fiscale des entreprises (formelles ?).
- Le solde représente une grande partie de l'économie non enregistrée, qu'il s'agisse d'établissements informels, de l'emploi non déclaré des unités formelles ou d'unités formelles n'ayant pas fait de déclaration fiscale.
- Il existe également dans le pays une enquête auprès des établissements informels ; mais sans qu'il soit possible de situer les établissements enquêtés par rapport aux autres statistiques disponibles.

**Localiser le secteur informel**

Quand il n'est pas possible de déterminer un mode de production spécifiquement dédié au secteur informel (et c'est le cas tant de la Colombie que du Pérou, et sans doute de beaucoup d'autres pays), il convient de localiser le secteur informel par rapport à la cartographie retenue, et plus précisément définir quel emploi peut lui être associé.

En prenant à nouveau le cas du Pérou, on peut établir le diagramme suivant :



Par rapport aux statistiques disponibles au Pérou, on constate qu'il existe 3 lieux possibles pour le secteur informel:

1/ des unités informelles détectées par le recensement (reconnues par le fait qu'elles n'ont pas de déclaration fiscale),

2/ des unités formelles qui exercent également une activité informelle (sans déclaration d'un deuxième emploi),

3/ des emplois non présents dans la matrice économique mais qui se déclarent « pour compte propre », lesquels peuvent en plus employer des salariés non déclarés.

Par ailleurs, l'enquête péruvienne portant sur l'économie informelle ne permet pas de savoir si les unités enquêtées appartiennent à l'une ou l'autre de ces catégories. Mais on constate que les emplois qu'elle détecte sont inférieurs à la somme des 3 catégories ci-dessus mentionnées.

#### **Les 6 étapes du processus d'élaboration**

- 1/ Mise en place des éléments disponibles
- 2/ Arbitrage sur les emplois
- 3/ Méthodes par mode de production
- 4/ Mise en place des données selon la grille retenue
- 5/ Elaboration préliminaire des comptes de branche
- 6/ Arbitrage itératif dans le cadre du TRE

Des diagrammes sont proposés en annexe pour visualiser en quoi consiste chacune d'entre elles.

---

## **Pour un compte satellite de l'informalité**

---

### **Le pourquoi d'un compte satellite de l'informalité**

Comme il a été rappelé au § 1.3 de ce document, le cadre central ne peut apporter tout le détail souhaitable pour satisfaire les besoins d'information que peuvent avoir les utilisateurs de la comptabilité nationale. De plus, il n'est pas toujours possible d'ouvrir dans ce même cadre central certains angles d'analyse que requièrent des phénomènes socio-économiques particuliers. Et comme on a pu le constater, c'est bien le cas de la mesure de l'informalité. Dans certains cas, on peut se contenter de développer davantage les nomenclatures déjà présentes dans le cadre central (tel pourrait par exemple être le cas d'un compte de l'agriculture). Dans d'autres, au contraire, c'est une

organisation différente des données qu'il s'agit de mettre en place. Et dans la plupart des cas, il se révèle essentiel de maintenir la cohérence et la compatibilité avec les agrégats que propose le cadre central. Ces préoccupations, et la demande qui les accompagnent, ont conduits les comptables nationaux à proposer l'élaboration de comptes satellites, lesquels permettent cette compatibilité tout en ouvrant l'analyse aux variables qui permettent de mieux rendre compte de tel domaine particulier.

En pratique, il existe plusieurs types de comptes satellites, selon la nature de l'objet analysé, et de ses liens plus ou moins forts avec le cadre central des comptes nationaux. Ils permettent l'analyse d'un « lieu » économique selon des critères spécifiques, en lien avec les agrégats de la comptabilité nationale. Dans le cas de l'informalité, le lien est très fort, car il s'agit d'un sous ensemble important de l'économie nationale et dont la mesure dépend étroitement des travaux à conduire pour l'élaboration du cadre central.

En effet :

- Comme telle l'économie informelle est présente en différents endroits du cadre central. Pour autant, les conditions ne sont pas remplies pour en faire directement la mesure lors du processus d'élaboration de ce cadre central.
- On peut en revanche y parvenir de manière indirecte, dès lors qu'il existe des sources statistiques permettant de l'isoler au sein des partitions utilisées pour mener à bien cette élaboration.
- Mais même alors, le détail obtenu se limite aux comptes de production et d'exploitation par activité.
- Il convient donc de compléter cette mesure afin d'incorporer les autres aspects de l'économie informelle selon les différents critères déjà mentionnés, tout en maintenant le lien avec les agrégats du cadre central.

L'objectif est donc bien de mettre en place un « compte de l'informalité », dont on garantit la compatibilité avec le cadre central par le fait qu'il soit satellite.

#### *Contribution du cadre central au compte satellite de l'informalité*

Cette contribution porte sur 3 domaines :

- Des comptes de production par activité, différenciés par mode de production et par secteurs institutionnels,

- Une matrice des emplois par statut selon les mêmes critères (activité, mode de production et secteurs),
- Une localisation approximative des établissements informels présents dans les modes de production, par le biais des emplois associés.

## **Quel contenu donner au compte satellite**

### **Définir un cadre conceptuel**

Un compte satellite n'est pas la simple expansion des agrégats du cadre central. Il suppose que soit formalisé son contenu, explicitées les variables à retenir, décrits les tableaux à élaborer et que soit enfin proposée une méthodologie d'élaboration.

Une phase méthodologique s'impose donc, qui doit s'appuyer sur des expérimentations à mener dans des pays en mesure d'introduire le chiffrage des ébauches proposées.

### **Premières propositions de contenu**

Sans prétendre anticiper le contenu que pourrait proposer ce cadre conceptuel, on peut déjà imaginer un certain nombre de domaines à prendre en considération.

#### **1/ Une mesure différenciée des différents aspects de l'économie informelle :**

- le secteur informel (établissements marchands informels dépendant des ménages),
- l'emploi informel (dont les salariés non déclarés de l'économie formelle),
- la production non marchande pour compte propre des ménages.

#### **2/ Situer l'économie informelle par rapport au reste de l'économie nationale :**

- l'économie formelle (et en particulier les micro-entreprises formelles);
- l'économie souterraine (évasion fiscale d'une part, établissements « souterrains » d'autre part),
- l'économie illégale,
- l'économie sociale,
- l'économie de subsistance.

#### **3/ Une diversification du secteur informel selon différents critères à déterminer, tels que :**

- avec ou sans salariés (non déclarés),
- urbain/rural,
- selon des critères de taille,
- par tranche de revenu des entrepreneurs.

#### **4/ Prendre en compte les recommandations du groupe de Delhi, en vue de permettre les comparaisons internationales :**

- établissements de moins de 5 employés,
- établissements sans enregistrement administratif,
- isoler l'agriculture,
- s'il s'agit d'un premier ou d'un deuxième emploi,
- distinguer le cas des professions libérales et des activités à technicité moderne (à différencier des activités à faible technicité),
- considérer à part l'emploi domestique.

#### **5/ Une analyse de l'informalité au sein du secteur des ménages**

Partager le secteur institutionnel des ménages selon le critère de l'informalité n'a pas de sens; en effet, plusieurs travailleurs peuvent être présent au sein d'un même ménage, certains pouvant être employés dans des unités formelles; plus encore, une même personne peut avoir plusieurs emplois, un seul étant informel.

Il convient en conséquence d'imaginer d'autres critères d'analyse de ce secteur, qui permettent de rendre compte de cette diversité, en particulier pour ce qui concerne les emplois et les revenus qu'ils génèrent.

#### **6/ Établir des liens entre pauvreté et informalité**

Un pays comme le Pérou développe des analyses portant sur la pauvreté et son évolution ; il pourrait être très intéressant d'étendre de telles analyses au regard de l'informalité.

Bien entendu, l'inventaire proposé ne prétend pas à l'exhaustivité des analyses envisageables.

---

## **Requêtes aux statisticiens**

---

La présentation de la méthode à suivre pour permettre une mesure de l'économie informelle en lien avec le reste de l'économie porte en soi un certain nombre de requêtes en direction des statisticiens.

### **Concernant les enquêtes en direction du secteur informel**

- Une enquête consacrée au secteur informel doit prendre en compte les besoins spécifiques du comptable national : utilisation de nomenclatures compatibles, données économiques annualisables, mode de valorisation des données monétaires, ... à définir

en accord avec les comptes nationaux du pays.

- Cette enquête doit bien entendu permettre la prise en compte des requêtes exprimées par le groupe de Delhi : moins de 5 salariés, zone rurale, activité traditionnelle.
- Il est essentiel que le champ retenu pour l'enquête, ainsi que les questions posées, permettent de situer les unités retenues par rapport aux autres unités de production, et en particulier avec celles susceptibles de répondre aux autres enquêtes économiques réalisées dans le pays. Pour ce faire, il peut être approprié d'étendre l'enquête à un champ plus vaste (selon un critère de taille par exemple), au sein duquel retenir a posteriori celles qui sont considérées comme informelles. Il ne faut jamais oublié que le secteur informel doit s'inscrire comme élément d'une partition de l'économie nationale.
- Plus spécifiquement, il est important de pouvoir analyser le continuum entre les micro-entreprises formelles et l'informalité sous ses différents degrés de marginalité.
- Explorer la possibilité d'enquêtes permettant une mesure de l'évolution du secteur informel (sachant que cette évolution doit aussi tenir compte d'une éventuelle modification de son contour au cours du temps).

### **A propos de la qualité des informations recueillies**

Cette question concerne plus largement toutes les enquêtes auprès des ménages.

Il est en effet bien connu que toute enquête est victime de biais de la part des unités enquêtées :

Dans le cas des enquêtes économiques, les entreprises ne déclarent pas ce qui concerne l'évasion fiscale qu'elles peuvent pratiquer.

En ce qui concerne les ménages, et dans le cas des enquêtes de consommation, des études révèlent que

la sous estimation de la consommation finale des ménages est de l'ordre de 10 à 20 % selon les pays.

Se pose alors la question : quelle est l'ampleur du phénomène dans le cas des enquêtes à l'économie informelle ? Certains experts parlent d'une sous estimation des revenus des travailleurs pour comptes propres de l'ordre de 30%. De telles hypothèses mériteraient qu'une investigation plus systématique soit entreprise ; car les arbitrages rendus par la comptabilité nationale ne peuvent assumer de tels écarts sans un minimum de garanties fournies par les statisticiens<sup>9</sup>.

### **Requêtes en faveur du compte satellite**

*Pour un mode de production dédié au secteur informel*

Il est impératif que l'enquête permette de situer les établissements informels par rapport à leurs voisins, et en particulier les établissements formels de petite taille.

Mais il convient simultanément qu'il existe une bonne connaissance du secteur formel, ce que seul permet un répertoire d'entreprises articulé avec les données en provenance des services des impôts.

*Pour l'élaboration d'un compte satellite*

Au-delà du cadre central, un compte satellite permet un éclairage beaucoup plus complet de l'ensemble concerné. Encore faut-il disposer de sources permettant de remplir le cadre retenu pour celui-ci; mais grâce au cadrage permis par le cadre central, on pourrait se satisfaire d'indicateurs moins précis.

*Une zone d'ombre persistante*

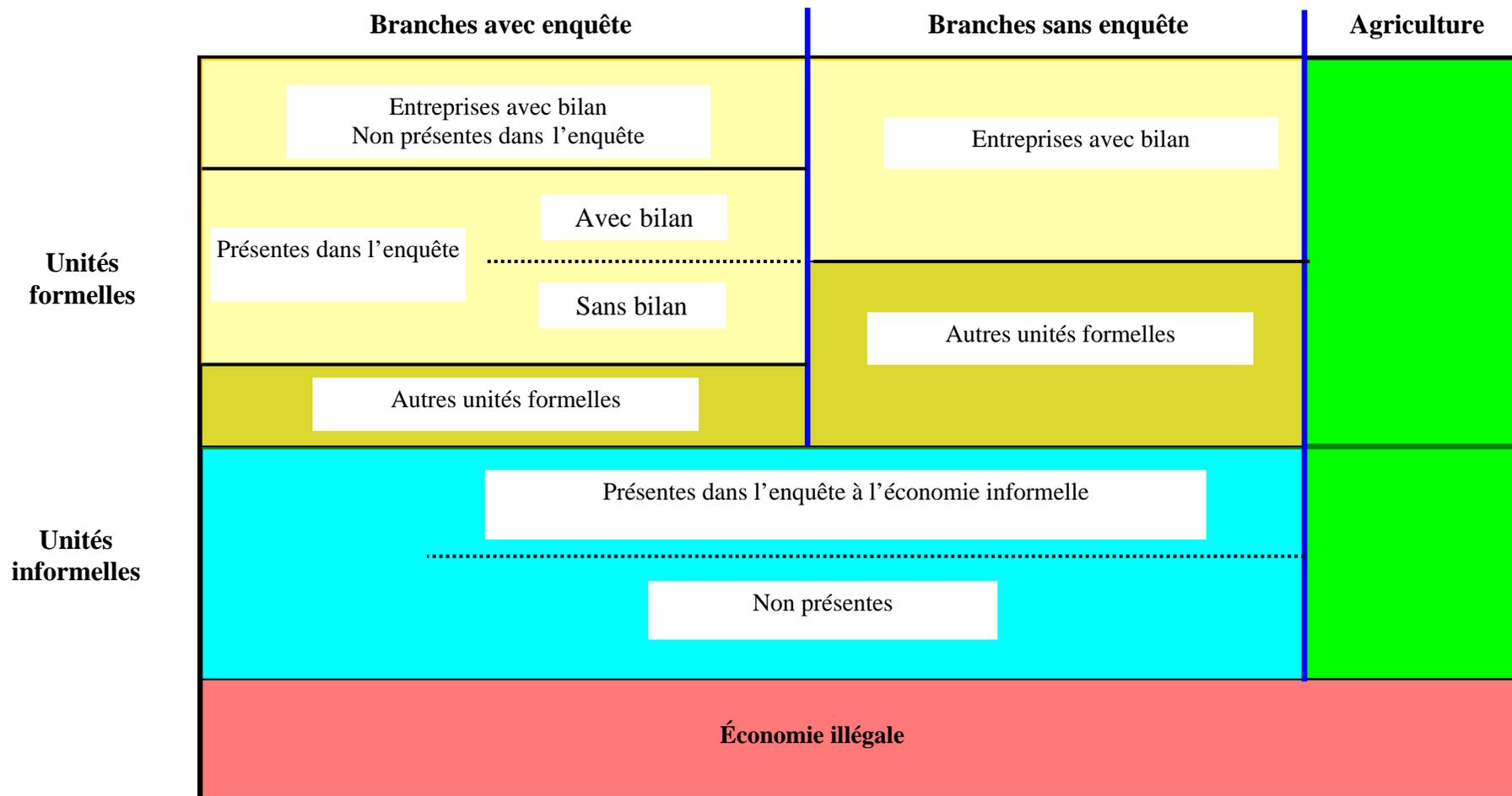
Pour le moment, il semble difficile de réaliser des comptes satellites annuels de l'informalité compatibles entre eux. L'information inter-temporelle est en effet difficile à gérer, en raison de la difficulté à bien mesurer l'évolution de la population des établissements informels au cours du temps. On attend des statisticiens qu'ils en relèvent le défi.

<sup>9</sup> Voir cependant l'étude réalisée en Argentine : « Cuenta de generación del ingreso e insumo de mano de obra - Fuentes, métodos y estimaciones - Años 1993 - 2005. » - Octubre 2006, Dirección nacional de cuentas nacionales - Instituto nacional de estadísticas y censos. [http://www.indec.mecon.ar/nuevaweb/cuadros/17/cgi\\_an\\_exo\\_b.doc](http://www.indec.mecon.ar/nuevaweb/cuadros/17/cgi_an_exo_b.doc)

# Annexes

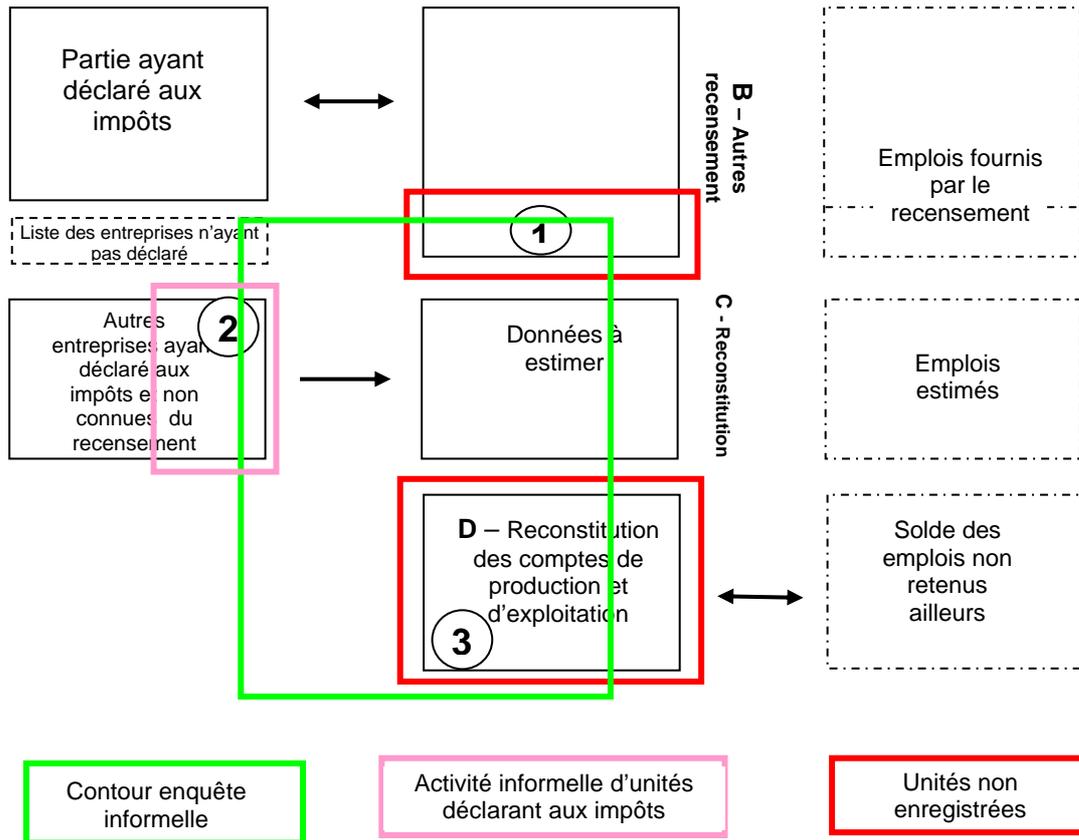
## Annexe 1

### Une partition statistique de l'économie colombienne



Annexe 2  
**Deux exemples**

**Les deux matrices péruviennes**



Annexe 3**Les modes de production colombiens**

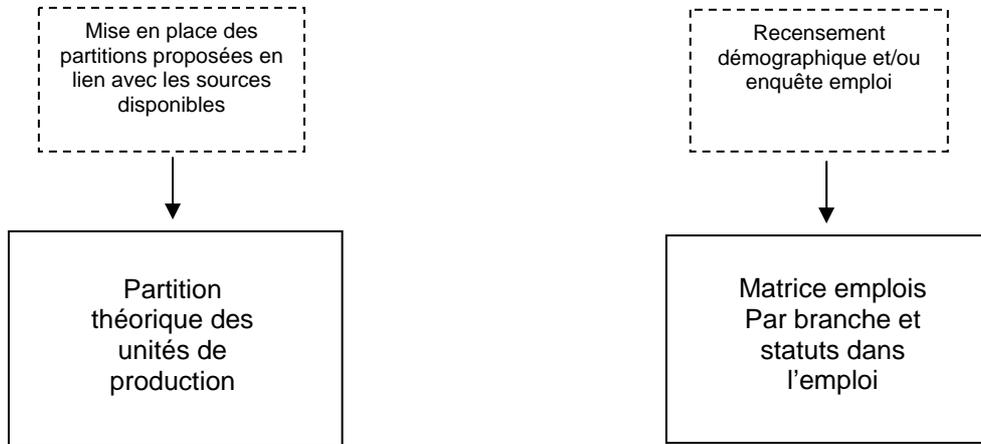
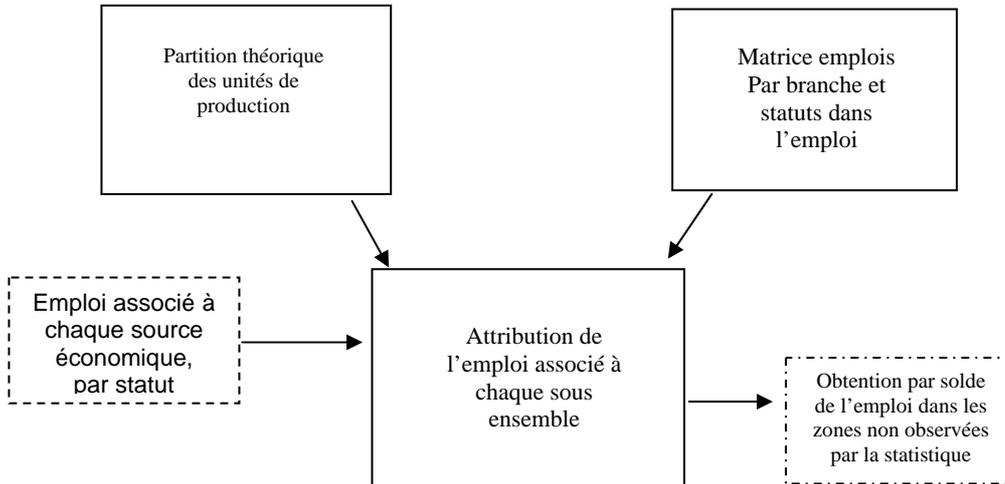
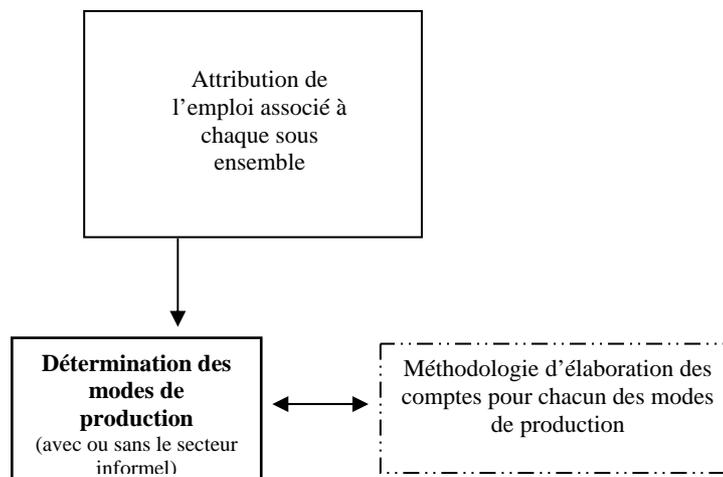
	Sociétés avec bilan	Sociétés seulement enquête	Micro unités formelles	Ménages sans info	APU	ISBL	Ménages non marchands	Total
salariés déclarés	3122	1076	746	75	1381	95	40	6536
salariés non déclarés	0	0	0	1563	0	0	781	2344
patrons	0	137	0	214	0	0	0	351
Comptes propres	0	915	1456	3442	0	0	0	5813
Aides familiaux	0	0	0	211	0	0	0	211
<b>Total</b>	<b>3122</b>	<b>2128</b>	<b>2202</b>	<b>5505</b>	<b>1381</b>	<b>95</b>	<b>821</b>	<b>15254</b>

*L'unité correspond à des milliers d'emplois*

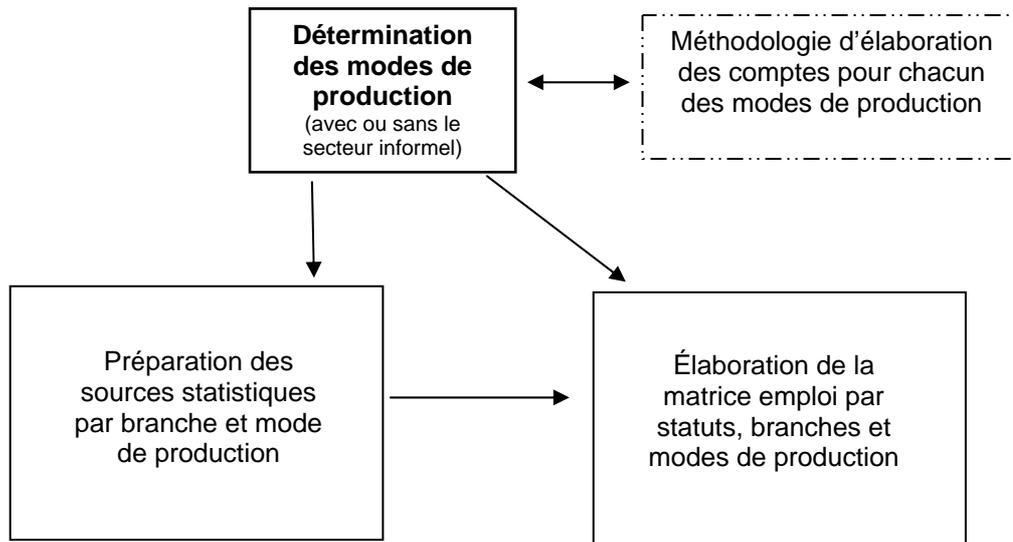
*APU : Administrations publiques*

*ISBL : Institutions sans but lucratif*

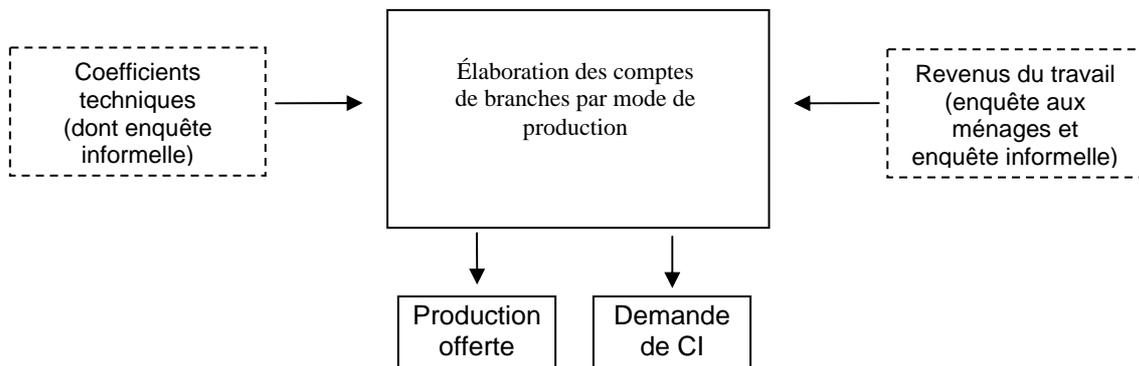
Ces différents graphiques ou tableaux sont des documents de travail élaborés avec les experts locaux, dans le cadre de missions réalisées dans les pays mentionnés. Ils ne peuvent être considérés comme des documents officiels des pays en question.

Annexe 4**Les 6 étapes du processus d'élaboration****Première étape : Mise en place des éléments disponibles****Deuxième étape : Arbitrage sur les emplois****Troisième étape : Méthodes par mode de production**

**Quatrième étape : Mise en place des données selon la grille retenue**



**Cinquième étape : Elaboration préliminaire des comptes de branche**



**Sixième étape : Arbitrage itératif dans le cadre du TRE**